



*Par la présente, je soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière signifie que je n'ai pas expédié l'avis de convocation de la séance spéciale du 18 mai 2023 et que je n'ai pas rédigé ce procès-verbal.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière*

*Municipalité d'Henryville  
165 rue de l'Église, Henryville Québec J0J 1E0  
Tél : (450) 346-4106 Fax : (450) 346-4124*

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le jeudi 18 mai 2023, à 20h00 sont présents les conseillers : Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Michel Lord, Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

La mairesse madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 20h00.

L'avis de convocation a été dûment expédié par courriel à tous les membres du conseil.

- 8591-05-2023** 20h00 Ouverture de la séance  
Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 mai 2023.
- 8592-05-2023** 1.0 Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée  
Madame Sophie Pineault est présente dans la salle.  
Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond, et résolu à l'unanimité que madame Sophie Pineault agisse à titre de secrétaire d'assemblée.  
Madame Sophie Pineault accepte et prends place.
- 8593-05-2023** 1.1 Mandat à une firme externe en ressources humaines  
Attendu que la municipalité a reçu une offre de service en ressources humaines pour régulariser une situation administrative à un taux horaire de 150\$ excluant les taxes; le kilométrage facturé à 0,68\$ du kilomètre.  
En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité  
QUE la municipalité octroie un mandat la firme Impact Partenaires d'affaires  
QUE le conseil municipal d'Henryville autorise la mairesse, madame Danielle Charbonneau à signer l'offre de service de la firme Impact Partenaires d'affaires.
- 8594-05-2023** 1.2 Autorisation réparation des estrades au Parc-des-Copains  
Considérant que la municipalité est à l'affut de la sécurité des gens qui fréquentent ses parcs municipaux;  
Considérant qu'au Parc-des-Copains, trois estrades sont dans un état de décrépitude et qu'il est urgent pour la sécurité de tous de les remettre à neuf;  
En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation des trois (3) estrades au Parc-des-Copains.
- 8595-05-2023** 1.3 Autorisation d'automatisation du système de lumières au terrain de balle  
Considérant que la municipalité est à l'affut de la sécurité des gens qui fréquentent ses parcs municipaux;  
Considérant qu'à compter du 23 mai 2023, au terrain de balle du Parc-des-Copains les activités estivales reprendront;

Considérant que le département des travaux publics a reçu une offre de service de Les Électriciens Phénix Inc. pour l'installation d'un système de contrôle des lumières de terrain de baseball avec contrôle à distance et programmation d'horaire via une application au montant de 1 495,00\$ (taxes en sus) incluant la main-d'œuvre et le matériel.

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense pour l'automatisation du système de lumières au terrain de baseball au montant de 1 495,00\$ (taxes en sus) incluant la main d'œuvre et le matériel.

**8596-05-2023**

1.4 Autorisation d'achat d'un lecteur sans contact et de carte à puce Square

Attendu que le 24 avril 2023, la coordonnatrice en loisir a rencontré les membres du conseil municipal;

Attendu qu'elle a demandé que pour la Fête Nationale les citoyens puissent payer leurs achats avec un lecteur sans contact Square;

En conséquence sur la proposition de André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense pour l'achat d'un lecteur sans contact et de carte à puce Square.

2.0 Période de questions

**8597-05-2023**

3.0 Levée de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8h07.